

Recommande :

16) Que dans chaque gare aérienne les autorités compétentes veillent à ce que les services pour le confort des passagers, y compris salles de repos, douches, toilettes, coiffeur, restaurants, soins médicaux d'urgence, radio, service postal et téléphonique, soient entretenus dans le meilleur état ;

Affirmant la nécessité de voyages plus nombreux à prix modestes,

Recommande :

17) Que les transporteurs soient invités à conclure des accords permettant de livrer des billets directs mixtes, à prix réduits avec passage au choix par avion, bateau, ou par tout autre moyen de transport ;

Prenant note de ce que l'irrégularité des horaires des lignes maritimes et aériennes tend à décourager le tourisme et les voyages d'affaires,

Recommande :

18) De presser vivement les lignes aériennes et maritimes de publier régulièrement l'horaire des départs d'avions et de bateaux et de faire tout leur possible pour s'en tenir fidèlement à ces horaires ;

IV. *Prenant note* de ce que les autres organisations internationales peuvent appuyer les efforts de la CEAEAO en ce qui concerne le tourisme dans la région,

Recommande :

19) a) Que la Commission des transports et communications du Conseil économique et social soit instamment invitée à poursuivre les efforts qu'elle fait pour réduire, simplifier et unifier les formalités de passeports et de frontières ;

b) Que tous les gouvernements membres et membres associés de la CEAEAO prennent des mesures rapides pour adopter les formulaires et les pratiques recommandées par l'Organisation de l'aviation civile internationale pour faciliter les transports aériens internationaux ;

c) Que l'attention des gouvernements membres et membres associés soit attirée sur la Convention des transports routiers de 1949, qu'ils sont vivement invités à signer et à ratifier le plus tôt que faire se pourra ;

d) Que les agences ou bureaux de voyage représentant les services de voyage de tous les gouvernements de la CEAEAO soient invités à adhérer à l'Union internationale des organisations officielles de voyage (IUOTO). Que l'IUOTO soit invitée instamment à créer dans la région de la CEAEAO un bureau régional pour encourager et coordonner le développement du tourisme ainsi qu'à comprendre dans sa statistique internationale du tourisme des informations relatives aux pays membres et membres associés, et au Japon ;

Reconnaissant que, dans beaucoup de cas, une action concertée des gouvernements pour tenter d'attirer le tourisme, pourrait donner de meilleurs résultats que l'action individuelle de chacun d'eux,

Recommande :

20) Que le secrétariat étudie avec les gouvernements de la région la possibilité d'ouvrir en commun des

agences de publicité et de tourisme dans les pays d'où l'on espère attirer des voyageurs ; et

Reconnaissant qu'il est souhaitable que les gouvernements mettent rapidement en œuvre les recommandations contenues dans le présent rapport,

Recommande .

21) Que des membres qualifiés du secrétariat se rendent auprès des gouvernements membres et membres associés sur la demande de ces gouvernements pour les aider à hâter l'adoption des mesures recommandées.

VOYAGES

(GROUPE DE TRAVAIL POUR LES FORMALITÉS DE FRONTIÈRE)
Résolution adoptée le 27 octobre 1949 (E/CN.11/219)

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Ayant reçu le rapport du Sous-Comité spécial des voyages, qui a étudié en détail le rapport du Groupe de travail pour les formalités de frontières,

Transmet au Président et aux membres du Groupe de travail son admiration pour le rapport très complet qui a grandement facilité les travaux du Sous-Comité ;

Exprime aux agences de transport et de tourisme leurs chaudes félicitations pour le dévouement avec lequel elles ont mis gracieusement les services de leurs experts à la disposition de la Commission ;

Invite les agences dont les représentants constituent le Groupe de travail à continuer de les mettre à la disposition du secrétariat, aux fins de consultation.

COMMERCE

Résolution adoptée le 27 octobre 1949 (E/CN.11/221)

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Ayant examiné le rapport du Comité de l'industrie et du commerce,

Approuve en général les conclusions du Comité en ce qui concerne le commerce ;

Fait siennes avec satisfaction les félicitations exprimées presque à l'unanimité par le Comité pour le travail qu'a déjà fait la Division du développement commercial et, en particulier, pour la technique d'enquête adoptée par la Division ; et

Reconnaissant l'importance de développer le commerce intrarégional entre les pays de la CEAEAO en vue de promouvoir leur reconstruction économique et le développement des industries nationales de ces pays, de relever le niveau de vie de leurs populations et de renforcer leurs relations économiques,

Reconnaissant en outre que l'expansion de ce commerce est un facteur important du succès d'un développement plus complet des ressources de la région,

Prenant note de ce que des relations commerciales plus étroites aideront les pays à mieux se comprendre, ce qui favorisera la paix du monde,

Approuve en général le futur programme de travail et s'en remet au Secrétaire exécutif du soin de déterminer l'ordre des priorités à la lumière des opinions exprimées au sein du Comité ;